

Paris, le 23 octobre 2025

5, rue Pleyel  
93200 St Denis

fgaac-cfdt@fgaac.org

www.fgaac-cfdt.fr

FGAAC-CFDT Officiel



# ANNUALISATION DE L'ANCIENNETÉ :

## LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE UNE GARANTIE ANNUELLE D'AUGMENTATION !

### LA FGAAC-CFDT MILITE POUR OBTENIR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ :

La FGAAC-CFDT a porté lors de la Table Ronde du 7 avril 2025 ses propositions d'annualisation des dispositifs de reconnaissance de l'ancienneté, afin de mettre en place une GAA (Garantie Annuelle d'Augmentation) à la SNCF.

Sous l'impulsion de la FGAAC-CFDT, Jean-Pierre Farandou a accepté d'ouvrir ce chantier d'annualisation de l'ancienneté et les travaux ont débuté en juin en bilatérale.

Rien n'est encore acté à ce stade et c'est dans un contexte de changement de Président et de bénéfiques records de l'entreprise, que la FGAAC-CFDT revendique une revoiture salariale, avant la fin d'année 2025, permettant d'acter cette mesure d'annualisation de l'ancienneté ainsi qu'un calendrier de mise en oeuvre ! ☺☺☺

### LA FGAAC-CFDT PORTERA SA REVENDICATION DE REVOITURE SALARIALE DÈS L'ARRIVÉE DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU GROUPE SNCF !

1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus  
Infos  
Contacts



Accès aux simulateurs  
CAA et mutuelle



Téléchargez gratuitement l'application

## ➔ PROPOSITIONS FGAAC-CFDT STATUTAIRES :

➔ Après avoir gagné la création de l'échelon 9, puis de l'échelon 10 pour les conducteurs (échelons 11 et 12 pour les sédentaires), la FGAAC-CFDT revendique l'annualisation des échelons d'ancienneté statutaires.

➔ Cette proposition de la FGAAC-CFDT permettrait aux agents statutaires de pouvoir bénéficier, chaque année, d'une GAA (Garantie Annuelle d'Augmentation) de leur salaire indépendamment des notations en PR (Position de Rémunération) ou en niveaux et quel que soit leur âge !

## ➔ CRÉATION D'UN ÉCHELON 11 :

➔ Afin d'améliorer la reconnaissance de l'ancienneté et permettre au dispositif d'annualisation des échelons porté par la FGAAC-CFDT de délivrer plus longtemps durant la carrière, la FGAAC-CFDT revendique la création d'un échelon 11 (échelon 13 pour les agents sédentaires) auquel correspond un pourcentage de majoration de 35% !

### REVENDICTION FGAAC-CFDT : CRÉATION D'UN ÉCHELON 11 POUR LES CONDUCTEURS

| ÉCHELONS        | 1    | 2       | 3       | 4    | 5    | 6       | 7       | 8       | 9     | 10    | 11  |
|-----------------|------|---------|---------|------|------|---------|---------|---------|-------|-------|-----|
| MAJORATION      | 2%   | 5%      | 8%      | 11%  | 14%  | 17%     | 20%     | 23,6%   | 27,3% | 31,1% | 35% |
| DÉLAI DE SÉJOUR | 2ans | 2ans1/2 | 2ans1/2 | 3ans | 3ans | 3ans1/2 | 4ans1/2 | 3ans1/2 | 3ans  | 3ans  |     |

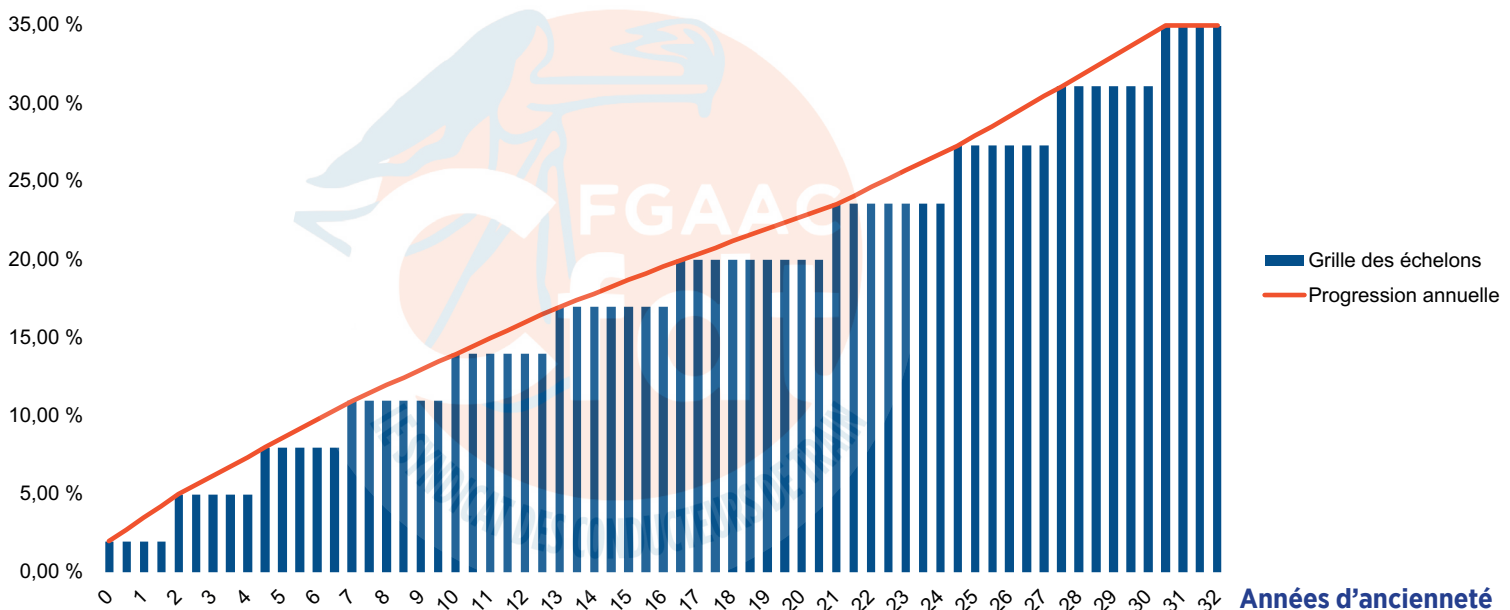
## ➔ ACCÉLÉRATION DE L'ÉCHELON 10 :

➔ Le projet d'annualisation des échelons de la FGAAC-CFDT, ainsi que sa revendication de création d'un échelon 11 nécessitent d'accélérer le calendrier de mise en oeuvre de l'échelon 10 !

## ➔ SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS FGAAC-CFDT :

### ANNUALISATION DES ECHELONS STATUTAIRES AVEC ECHELON 11 :

40,00 % Pourcentage de majoration



2

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Consultez le site [www.fgaac-cfdt.fr](http://www.fgaac-cfdt.fr)

## ➔ PROPOSITIONS FGAAC-CFDT CONTRACTUELS :

➔ Après avoir gagné la création de la prime d'ancienneté des agents contractuels et l'avoir ensuite améliorée avec la création de deux nouveaux pas d'ancienneté à 33 et 36 ans, la FGAAC-CFDT revendique l'annualisation de la prime d'ancienneté des agents contractuels !

➔ Cette proposition de la FGAAC-CFDT permettrait aux agents contractuels de pouvoir bénéficier, chaque année, d'une GAA (Garantie Annuelle d'Augmentation) de leur salaire, indépendamment des mécanismes d'augmentation individuelle et cela quel que soit leur âge !

## ➔ CRÉATION D'UN PAS D'ANCIENNETÉ À 39 ANS :

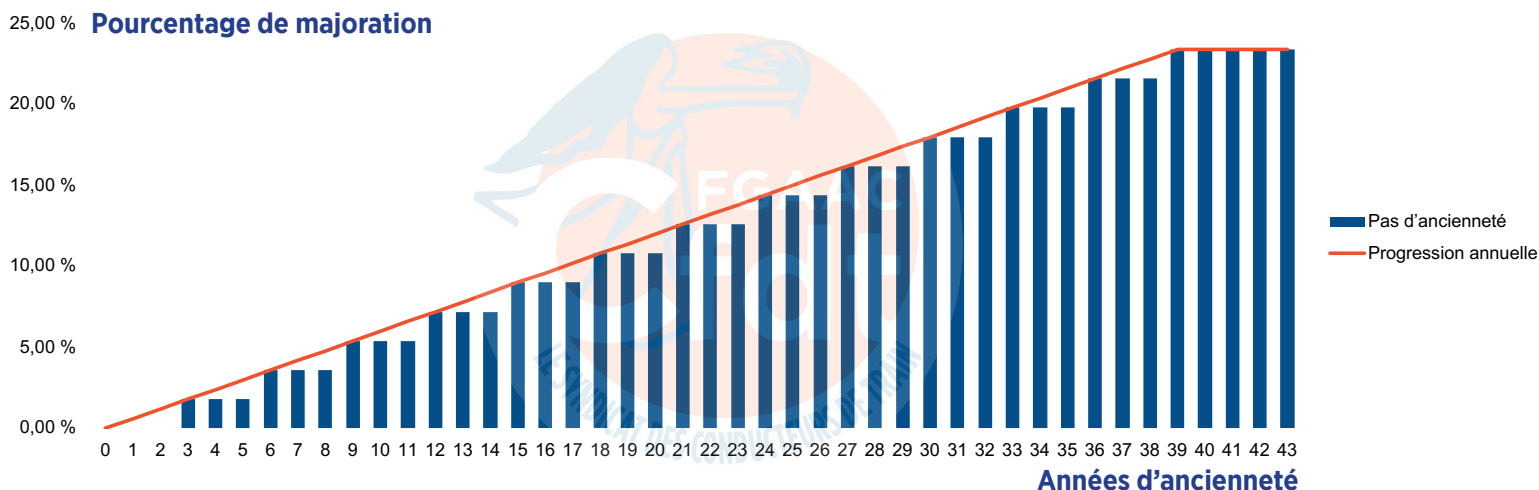
➔ Afin d'améliorer la reconnaissance de l'ancienneté et permettre au dispositif d'annualisation de la prime d'ancienneté porté par la FGAAC-CFDT de délivrer plus longtemps durant la carrière, la FGAAC-CFDT revendique la création d'un pas d'ancienneté à 39 ans auquel correspond un pourcentage de majoration de 23,4% pour les classes 1 à 6 (11,7% pour les classes 7 et 8) !

### REVENDEICATION FGAAC-CFDT : CRÉATION D'UN PAS D'ANCIENNETÉ À 39 ANS

| Ancienneté                           | 3 ans | 6 ans | 9 ans | 12 ans | 15 ans | 18 ans | 21 ans | 24 ans | 27 ans | 30 ans | 33 ans | 36 ans | 39 ans |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Prime d'ancienneté<br>Classes 1 à 6  | 1,8%  | 3,6%  | 5,4%  | 7,2%   | 9%     | 10,8%  | 12,6%  | 14,4%  | 16,2%  | 18%    | 19,8%  | 21,6%  | 23,4%  |
| Prime d'ancienneté<br>Classes 7 et 8 | 0,9%  | 1,8%  | 2,7%  | 3,6%   | 4,5%   | 5,4%   | 6,3%   | 7,2%   | 8,1%   | 9%     | 9,9%   | 10,8%  | 11,7%  |

## ➔ SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS FGAAC-CFDT :

### PROPOSITION D'ANNUALISATION DE LA MAJORATION D'ANCIENNETÉ (CLASSES 1 À 6) :



### REVENDEICATIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA FGAAC-CFDT :

➔ Lors des négociations de l'accord de branche relatif aux classifications/rémunération et de sa transposition dans l'entreprise, la FGAAC-CFDT a porté sa revendication d'annualisation des dispositifs de reconnaissance de l'ancienneté, dont la prime d'ancienneté des contractuels !

➔ La FGAAC-CFDT continuera de porter en parallèle au niveau de la branche, sa proposition d'annualisation de la prime d'ancienneté pour l'ensemble des salariés de la branche.

➔ La FGAAC-CFDT revendique également une amélioration du pourcentage de majoration annuelle de la prime d'ancienneté, actuellement à 0,6%/an pour les classes 1 à 6 !

**7 AVRIL 2025 : TABLE RONDE SITUATION SOCIALE**

7 AVRIL 2025

**Le Président ouvre la porte à plusieurs propositions de la FGAAC-CFDT**



**LE PRÉSIDENT RÉUNIT LES OS REPRÉSENTATIVES :**

Jean-Pierre Farandou réunit les OS (sauf SUD Rail qui refuse d'y participer), dans le cadre d'une Table Ronde sur la situation sociale. La FGAAC-CFDT porte auprès du Président sa proposition d'annualisation de l'ancienneté

**LE PRÉSIDENT OUVRE LA PORTE SUR L'ANCIENNETÉ :**

Le Président adresse à l'issue de cette réunion un courrier reprenant plusieurs engagements importants, dont celui d'engager les travaux sur l'annualisation des échelons et de la prime d'ancienneté !

En savoir +



**15 AVRIL 2025 : DCI NATIONALE FGAAC-CFDT**

**LA FGAAC-CFDT DÉPOSE UNE DCI NATIONALE :**

Plusieurs rendez-vous importants ont eu lieu début avril. La FGAAC-CFDT dépose une DCI le 15 avril. Elle porte notamment sur les revendications FGAAC-CFDT en lien avec l'annualisation des dispositifs d'ancienneté.

**LE DRH GROUPE CONFIRME L'OUVERTURE DU CHANTIER**

Le DRH du Groupe SNCF prend plusieurs engagements complémentaires à ceux contenus dans le courrier du Président. Il confirme l'ouverture du chantier sur l'annualisation des échelons et de la prime d'ancienneté !

15 AVRIL 2025

**La FGAAC-CFDT dépose une DCI nationale et obtient des avancées**

En savoir +



**7 MAI ET 10 JUIN 2025 : DCI ET BILATÉRALE DRH GROUPE**

7 MAI 2025

**La FGAAC-CFDT dépose une DCI et le DRH du Groupe transmet un courrier aux OS**



**LA FGAAC-CFDT DÉPOSE UNE NOUVELLE DCI :**

La FGAAC-CFDT dépose une nouvelle DCI pour lever certaines incertitudes. Le DRH du Groupe transmet un courrier précisant les différents rendez-vous à venir dont ceux portant sur le volet annualisation de l'ancienneté.

**LA FGAAC-CFDT EST REÇUE EN BILATÉRALE :**

La FGAAC-CFDT est reçue en bilatérale par la DRH Groupe le 10 juin 2025. Elle détaille ses propositions concernant l'annualisation des échelons statutaires et la prime d'ancienneté des agents contractuels.

En savoir +



**8 OCTOBRE 2025 : OBSERVATOIRE DES RÉMUNÉRATIONS**

**LA FGAAC-CFDT RÉAFFIRME SES REVENDICATIONS :**

Lors de l'observatoire du 8 octobre, la FGAAC-CFDT revendique une nouvelle fois l'annualisation des échelons statutaires et de la prime d'ancienneté des contractuels ainsi que la création d'un nouvel échelon et d'un nouveau pas d'ancienneté !

**LA FGAAC-CFDT DEMANDE UNE REVOYURE SALARIALE :**

La SNCF a déjà gagné plus de 900 millions d'€ de bénéfices au premier semestre 2025. La FGAAC-CFDT demande la mise en oeuvre d'une revoiture salariale avant la fin d'année, permettant d'acter notamment une mesure d'annualisation de l'ancienneté !

8 OCTOBRE 2025

**La FGAAC-CFDT porte une nouvelle fois ses propositions**

En savoir +

